

Cas pratique - Chômage

Aptitude au placement et travaux en vue d'un engagement

Alan est économiste. Début 2021, suite à son licenciement pour raisons économiques, il s'est inscrit au chômage. Après quelques mois, Alan a bénéficié d'une mesure du marché du travail (MMT), visant à l'intégrer dans un stage auprès d'une entreprise dont le siège est en Californie et avec laquelle il était entré en contact dans le cadre de ses recherches d'emploi. Cette entreprise avait ouvert une antenne à Genève et Alan y a été engagé un an plus tard, en 2022, comme administrateur unique.

Il s'est alors désinscrit du chômage. La caisse de chômage a alors émis des doutes quant à son aptitude au placement. Celle-ci déclare qu'en 2021, Alan n'avait pas eu la volonté de prendre un emploi sala-

rié, car depuis sa première inscription au chômage, il avait consacré l'entier de son temps à son activité auprès de la filiale genevoise dans laquelle il occupait à présent une position assimilable à celle d'un employeur.

L'aptitude au placement

Le droit à l'indemnité de chômage n'existe que si l'on est apte au placement. Il est dès lors nécessaire que la personne qui pré-

Donnez vie à vos idées!

9 formations Bachelor à choix :

- Agronomie
- Architecture
- Architecture du paysage
- Génie civil
- Génie mécanique
- Gestion de la nature
- Informatique et systèmes de communication
- Microtechniques
- Technique des bâtiments

www.hepia.ch



Hes-so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

h e p i a
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

Maturité accélérée formation intensive, diplôme fédéral en 2 à 4 semestres - rentrées en août et février

admission à l'Université de Lausanne sur examens internes - Préalables UNIL **Université sans Matu**

Passerelle Dubs semestrielle, accès aux universités avec une Matu pro ou spécialisée - rentrée en février

Examens ECUS admission tardive

PREPA Sciences Médecine, EPFL



École de Préparation et Soutien Universitaire

Visez l'excellence!

Spécialisée dans la préparation intensive accélérée aux examens de haut niveau, l'EPSU propose des formations apportant non seulement les connaissances requises pour réussir les examens préparés, mais également une aptitude d'organisation du travail indispensable pour la suite des études.

www.epsu.ch



École de Préparation et Soutien Universitaire (EPSU)
Rue Voltaire 12 | 1201 Genève | ☎ 022 344 58 02

tend à une indemnité de chômage soit disposée à accepter un travail convenable et à participer à des mesures d'intégration. La personne doit être en mesure et en droit de le faire. L'aptitude au placement comprend ainsi deux éléments:

1. La capacité de travail, soit la faculté de fournir un travail, d'exercer une activité lucrative salariée, sans que l'assuré en soit empêché pour des causes inhérentes à sa personne.

2. La disposition à accepter un travail convenable, ce qui implique non seulement la volonté de prendre un tel travail s'il se présente, mais aussi une disponibilité suffisante quant au temps que l'assuré peut consacrer à un emploi et quant au nombre des employeurs potentiels.

Par conséquent, est inapte au placement celui qui n'a pas l'intention ou qui n'est pas à même d'exercer une activité salariée, parce qu'il a entrepris - ou envisage d'entreprendre - une activité lucrative indépendante et pour autant qu'il ne puisse plus être placé comme salarié ou qu'il ne désire pas ou ne puisse pas offrir à un employeur toute la disponibilité normalement exigible.

Pas de travail «à la carte»

L'aptitude au placement pourra par ailleurs être admise avec beaucoup de retenue lorsque, en raison de l'existence d'autres obligations ou de circonstances personnelles particulières, un assuré désire seulement exercer une activité lucrative à des heures



Le droit à l'indemnité de chômage n'existe que si l'on est apte au placement.

déterminées de la journée ou de la semaine. Un chômeur sera donc considéré comme inapte au placement lorsqu'une trop grande limitation dans le choix des postes de travail rend très incertaine la possibilité de trouver un emploi. Selon la jurisprudence, l'assuré qui exerce une activité indépendante pendant son chômage n'est apte au placement que s'il peut exercer cette activité en dehors de l'horaire de travail normal.

Démarches de préparation en vue de décrocher un emploi

Alan explique avoir commencé à travailler pour son nouvel employeur en mars 2022, moment à partir duquel il a acquis des actions. Depuis cette date, son activité s'était limitée à la correction et à l'amélioration des présentations clients, à quelques démarchages de clients, à la levée de fonds, la négociation et l'installation de projets pilotes, la définition des améliorations des produits du groupe, les tests des produits, etc... Il a par ailleurs admis avoir, dans cette «phase préparatoire», déjà signé ses cour-

riels avec la mention de l'entreprise. Le tribunal s'est étonné qu'Alan n'ait pas déclaré ses activités dans les formulaires du chômage, considérant que le début effectif de l'activité ne correspondait pas à la date indiquée sur le contrat de travail (2022), car les activités d'Alan dépassaient largement ce que l'on peut considérer comme des travaux préparatoires, à partir de 2021 déjà. En tout cas, tout indique que durant cette «phase préparatoire», Alan n'était, du fait de l'étendue de son engagement au sein de sa future employeuse, subjectivement pas disposé à abandonner son activité, donc à accepter un autre emploi, de sorte qu'il devait être considéré comme inapte au placement. Le fait d'avoir fait des recherches d'emploi suffisantes sur un plan quantitatif et qualitatif ne suffit pas à lui seul pour admettre l'aptitude au placement. ■

NICOLE DE CERJAT
SOCIÉTÉ DES EMPLOYÉS DE COMMERCE
SERVICE JURIDIQUE
RUE DE L'HÔPITAL 11 - 2000 NEUCHÂTEL
TÉL. 032 721 21 56



LA RÉFÉRENCE ROMANDE DANS LE DOMAINE

Mettez toutes vos chances de votre côté,
inscrivez-vous pour décrocher votre

**Brevet fédéral de spécialiste
en finance et comptabilité**

FORMATION EN 4 SEMESTRES
 Janvier 2024 - mars 2026
 Séances info publiques
 Genève-Lausanne-Neuchâtel-Vevey

EDUQUA

+41 (0)21 923 66 66 - www.goodwill-formation.ch

FRANÇAIS - ALLEMAND - ANGLAIS - ITALIEN - ESPAGNOL

40 ans **ECOLE VARADI SA** **40 ans**

APPRENEZ UNE LANGUE EN 3 MOIS!

Anglais • Allemand • Français • Italien + 33 langues
 Adultes • Enfants • Entreprises • Expatriés

COURS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS
 33 langues • Soutien scolaire toutes matières
 Remotivation • HP • TDAH • Dyslexie

DIPLÔME DE SECRÉTARIAT
 Formations accélérées en 3 à 12 mois

Horaires à la carte de 7 h à 22 h
7 jours sur 7



Avenue de Champel 22 - 1206 Genève

022 736 28 74 www.ecole-varadi.ch

POLONAIS - NORVÉGIEN - JAPONAIS - HONGROIS - HÉBREU

ALBANAIS - ARABE - COREËN - DANOIS - FINNOIS - GREC
 PORTUGAIS - ROUMAIN - RUSSE - SUÉDOIS - TURC - UKRAINIEN